



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
1^{er} décembre 2014
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2015

26-30 janvier 2015, New York

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – recommandations du Comité
des commissaires aux comptes**

Fonds des Nations Unies pour la population

**Suite donnée au rapport du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies
pour 2013 : état de l'application des recommandations**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

En application de la décision 97/2 du Conseil d'administration, le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a l'honneur de présenter le rapport final sur l'application des recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2013 (A/69/5/Add.8).

On trouvera dans un tableau séparé, disponible sur le site Web du Conseil d'administration du FNUAP, un état actualisé de l'application des recommandations d'audit. L'administration du FNUAP a également apporté une réponse aux préoccupations soulevées dans le rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne (devenue depuis le Bureau des services d'audit et d'investigation) sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP en 2013 (DP/FPA/2014/6), dont le Conseil d'administration a été saisi à sa session annuelle de 2014.



Le FNUAP prend note avec satisfaction de l'opinion sans réserve qui a de nouveau été formulée par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies à propos des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Dans son rapport (A/69/5/Add.8), le Comité des commissaires aux comptes a constaté que la santé financière du FNUAP était solide.

I. Introduction

1. En application de la décision 97/2 du Conseil d'administration, le Directeur exécutif du FNUAP a le plaisir de remettre le présent rapport sur l'état d'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies (ci-après dénommé le « Comité des commissaires aux comptes ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (A/69/5/Add.8). Dans le document A/69/386, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné un récapitulatif des principales constatations et conclusions du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que le rapport correspondant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (A/69/353/Add.1).

2. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a constaté que la santé financière du FNUAP était solide. Celui-ci prend note avec satisfaction de l'opinion sans réserve qui a de nouveau été formulée par le Comité des commissaires aux comptes à propos des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013. C'est la récompense des efforts constants déployés par le FNUAP, qui a pour priorité absolue de répondre aux préoccupations du Comité des commissaires aux comptes et de poursuivre la dynamique enclenchée en vue de l'édification d'une culture de responsabilité.

3. Le FNUAP se félicite que le Comité des commissaires aux comptes ait constaté une amélioration du contrôle de la gestion exercée par la direction. L'organisation s'emploie à remédier à tous les problèmes mis en évidence par le Comité et prévoit de mener à bien l'application de toutes les recommandations qu'il a formulées au plus tard à la fin 2015. Elle a encore amélioré la mise en œuvre de celles-ci en adoptant une approche globale et systématique qui a eu pour effet de renforcer les dispositifs de contrôle interne et de garantir l'application des recommandations.

4. En outre, le FNUAP a exposé les mesures prises par l'administration en réponse aux questions soulevées dans le rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne (devenue le Bureau des services d'audit et d'investigation) sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP en 2013 (DP/FPA/2014/6).

II. État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes

5. Le Comité des commissaires aux comptes a présenté 11 nouvelles recommandations au titre de 2013, contre 12 en 2012. Les tableaux 1 et 2 ci-après présentent l'état d'avancement, en octobre 2014, de l'application des recommandations portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Tableau 1
État de l'application des principales recommandations formulées au titre de 2013

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>
Bureau du Directeur exécutif	1	–	–	1	1
Division des services de gestion	1	–	–	1	1
Division des ressources humaines	1	–	–	1	1
Service des achats	1	–	–	1	1
Division des programmes et Département des services de gestion	1	–	–	1	1
Total	5	–	–	5	5

Tableau 2
État de l'application de toutes les recommandations formulées au titre de 2013

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>
Bureau du Directeur exécutif	3	–	–	3	3
Division des services de gestion	2	–	–	2	2
Division des ressources humaines	2	–	–	2	2
Service des achats	2	–	–	2	2
Division des programmes et Département des services de gestion	1	–	–	1	1
Division des programmes	1	–	–	1	1
Total	11	–	–	11	11

6. Le présent rapport rend compte de l'état de mise en œuvre de l'ensemble des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au titre de 2013 ainsi que de ses recommandations antérieures, sur les questions suivantes : a) gouvernance, responsabilité et processus de transformation des modes de fonctionnement; b) sélection, contrôle et évaluation des partenaires d'exécution; c) gestion des ressources humaines; d) gestion des consultants, des experts et du personnel temporaire; e) gestion des achats et des marchés; f) gestion des stocks; g) financement des engagements au titre des avantages du personnel; h) audit et contrôle internes; i) gestion de l'actif; j) autres recommandations remontant à des exercices antérieurs et non appliquées au titre de l'une des sections ci-dessus.

A. Gouvernance, responsabilité et processus de transformation des modes de fonctionnement

7. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé au FNUAP : a) de faire en sorte que les activités des bureaux décentralisés couvrent l'évaluation des antennes, en veillant à ce que celles-ci respectent les obligations énoncées dans les directives du FNUAP relatives aux bureaux décentralisés; b) d'établir une description claire du rôle et des responsabilités des bureaux de pays et des bureaux décentralisés; c) d'améliorer la dotation en effectifs des bureaux et de fixer, à l'intention des personnes référentes, des objectifs de résultats et des critères de suivi et d'évaluation systématiques permettant de contrôler la qualité et la rapidité de l'exécution des tâches.

8. En réponse à cette recommandation, le FNUAP va entreprendre, d'ici à juin 2015, une évaluation complète de tous ses bureaux décentralisés par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et de ses bureaux de pays. Il s'agira en particulier d'examiner les dossiers énonçant les avantages et les inconvénients de chacun de ces bureaux qui avaient été approuvés lors de leur création (en présentant, entre autres, les principes ayant justifié leur établissement, une analyse coûts-avantages de diverses possibilités, un organigramme et une évaluation complète du coût des bureaux décentralisés). À la deuxième session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration, le Directeur exécutif du FNUAP a indiqué que celui-ci continuerait d'intégrer la préparation aux catastrophes et l'atténuation des risques dans son cadre de résultats en matière de développement, pour pouvoir intervenir de manière plus prévisible, efficace et mesurable et pour favoriser la résilience des pays à haut risque.

B. Sélection, contrôle et évaluation des partenaires d'exécution

9. Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les procédures du FNUAP concernant la sélection, l'évaluation et le suivi des partenaires et vérifié qu'elles étaient conformes aux procédures de gestion des risques d'inexécution, d'erreur et de fraude. Il a noté que le FNUAP, comme d'autres entités de l'Organisation des Nations Unies, appliquait la politique harmonisée concernant les transferts de fonds pour évaluer ses partenaires d'exécution en ce qui concerne les systèmes d'achat et la gestion financière. En 2012, considérant que ladite politique harmonisée ne suffisait pas pour évaluer ses partenaires, le Fonds a commencé d'utiliser un outil d'évaluation plus complet, dit outil d'évaluation des capacités des partenaires d'exécution. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que le FNUAP envisage d'harmoniser l'outil d'évaluation des capacités des partenaires d'exécution et la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, l'objectif étant d'améliorer l'évaluation des partenaires d'exécution.

10. En réponse à cette recommandation, le FNUAP a engagé des discussions avec le PNUD et l'UNICEF pour examiner la possibilité de procéder aux dernières évaluations individuelles d'organismes restant à réaliser en utilisant un outil d'évaluation unique à l'échelle du système des Nations Unies, qui s'inspirerait par exemple de l'outil d'évaluation des capacités des partenaires d'exécution. Pour l'heure, seule l'évaluation de la gestion financière et des capacités d'achat des partenaires d'exécution est harmonisée, dans le cadre de la microévaluation que prévoit la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. L'outil

d'évaluation des capacités des partenaires d'exécution utilisé par le FNUAP porte sur des domaines que ne couvrent pas la microévaluation, notamment la gestion des programmes, le suivi et les capacités techniques. D'autres organismes ont recours à des outils semblables pour évaluer certains de leurs partenaires d'exécution. Ils ont communiqué leurs évaluations et accepté d'envisager d'harmoniser le modèle de microévaluation en 2015 en y intégrant ces autres domaines d'évaluation. Le FNUAP va réexaminer l'outil d'évaluation des capacités des partenaires d'exécution et, comme d'autres organismes, envisager d'harmoniser le modèle de microévaluation en y intégrant ces autres domaines d'évaluation.

11. Le Comité a aussi recommandé au FNUAP de convenir avec ses partenaires que les termes des accords conclus devaient être respectés et de faire en sorte que les programmes de travail annuels soient signés avant la réalisation de nouveaux projets.

12. À cet égard, les règles et procédures révisées régissant l'élaboration et la gestion des programmes de travail, tout comme le contrat avec les partenaires d'exécution (rendus publics en juillet 2014), soulignent la nécessité de faire signer les programmes de travail en temps voulu. En outre, le système mondial d'élaboration de programmes, mis en service en novembre 2014, rendra pleinement transparente la gestion des plans de travail, notamment la date de signature. Ce système permettra au FNUAP de mettre en regard la budgétisation et les dépenses arrêtées avec un partenaire d'exécution et l'état d'avancement du plan de travail correspondant (selon qu'il a été signé ou pas). L'organisation espère obtenir de premiers résultats (à savoir une signature plus rapide des plans de travail) d'ici à la fin du premier trimestre de 2015.

C. Gestion des ressources humaines

13. Le Comité a recommandé au FNUAP de veiller à ce qu'il y ait dans les bureaux de pays un personnel compétent pour coordonner et superviser leurs activités, en pourvoyant d'urgence à cette fin les postes vacants de longue date, afin qu'il lui soit possible d'atteindre avec plus d'efficacité et de façon plus rationnelle les objectifs fixés dans le cadre de ses programmes.

14. Pour réduire au minimum le taux de vacance de postes, le FNUAP a pris l'initiative, en 2013, de présélectionner des candidats présentant les qualifications requises pour les postes de direction essentiels (représentants, représentants adjoints et chefs des opérations recrutés sur le plan international) afin de constituer une réserve dans laquelle puiser en temps voulu. Le FNUAP continuera de développer ce vivier de personnes aptes à exercer des fonctions exécutives en augmentant le nombre de candidats évalués, enrichissant ainsi son fichier de descriptifs d'emploi unique en son genre. Le Fonds a également recours à des services de recrutement de cadres pour trouver rapidement des candidats de haut niveau capables d'occuper les postes de direction devenus vacants. Il a procédé à un appel d'offres pour être en mesure de continuer à utiliser de tels services et évalue actuellement les propositions reçues. Il a recruté et formé des partenaires stratégiques en matière de ressources humaines, qui entreront en fonction dans les bureaux régionaux d'ici à la fin de 2014. Ils permettront d'accélérer la procédure de recrutement à des postes cruciaux dans leurs régions respectives. Enfin, il va donner suite aux recommandations formulées par l'équipe de consultants en gestion du PNUD (un

réseau de conseillers internes qui fournissent des avis au PNUD et aux autres fonds et programmes des Nations Unies pour les aider à surmonter leurs difficultés organisationnelles et à améliorer leur efficacité), le but étant de réviser la procédure de recrutement du FNUAP afin de la rendre plus efficace

15. Antérieurement à 2013, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé que le FNUAP : a) améliore sa politique en matière de congés en définissant clairement la répartition des rôles du personnel chargé de la comptabilisation des congés et des absences ainsi que les limites applicables, afin de permettre au siège de surveiller comme il convient l'approbation et l'octroi de congés spéciaux; b) saisisse des informations plus complètes sur les congés spéciaux dans le système Atlas, incluant la durée de ces congés et les motifs de leur octroi.

16. S'agissant de la recommandation relative aux congés spéciaux, la politique du PNUD s'applique au FNUAP : elle définit déjà clairement les voies hiérarchiques à suivre pour l'approbation de ce type de congés. La Division des ressources humaines du FNUAP a adressé de nouvelles instructions au personnel, au moyen d'une circulaire en date du 10 février 2014, leur indiquant d'utiliser le formulaire révisé de « Demande de congé spécial sans traitement » figurant dans le Manuel des politiques et procédures du FNUAP, afin de rationaliser la procédure et de prendre en compte toutes les données nécessaires et pertinentes. Ce formulaire est la garantie que toutes les approbations voulues seront désormais obtenues. Le FNUAP a complété les informations sur les congés spéciaux saisies dans le système Atlas en précisant la durée de ces congés et les motifs de leur octroi. Au cours de la phase d'expérimentation de ces nouveaux états de congés spéciaux, le FNUAP a noté que le système Atlas présentait des failles. Il étudie actuellement les moyens d'y remédier.

D. Gestion des consultants, des experts et du personnel temporaire

17. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé au FNUAP de se conformer au guide du recrutement et de : a) veiller à ce que les contrats de louage de services ne soient pas utilisés en guise de substitution aux contrats à durée déterminée; b) veiller à ce que les contrats de louage de services ne soient pas conclus pour une durée dépassant celle qui est stipulée dans le mode d'emploi de ce type de contrats; c) reconfigurer l'outil en ligne de façon que le travail des titulaires d'accords de services spéciaux et de contrats de louage de services puisse être évalué dans les délais prescrits.

18. En réponse à cette recommandation, le FNUAP a annoncé que les données relatives aux contrats de louage de services étaient en cours de saisie dans le module de gestion du capital humain du système Atlas et que les responsables compétents du FNUAP pourraient ainsi assurer une meilleure gestion de l'engagement au titre de contrats de ce type, en coordination avec les bureaux extérieurs du PNUD. De plus, la Division des ressources humaines du FNUAP a publié une politique révisée sur la gestion des contrats de louage de services (octobre 2014). Les bureaux de pays ont désormais accès au nouveau manuel du PNUD consacré à ce sujet et des directives leur ont été adressées pour une utilisation appropriée des contrats en question et sur les procédures de sélection et d'engagement.

19. Avec l'aide du Service de l'information de gestion, la Division des ressources humaines du FNUAP réfléchit à la possibilité d'enrichir Atlas d'une application qui permettrait à l'organisation d'avoir accès aux parcours professionnels des candidats et de consulter les rapports y relatifs afin de déterminer s'il convient ou non de leur proposer un contrat de louage de services. Si elle est jugée adéquate, cette application sera testée et, le cas échéant, des modifications y seront apportées avant sa mise en service officielle.

20. Antérieurement à 2013, le Comité des commissaires aux comptes avait rappelé que le FNUAP devrait mieux surveiller l'octroi de contrats de louage de services et n'approuver les contrats de ce type que s'ils étaient conformes à sa politique en la matière.

21. En réponse à cette recommandation, le FNUAP a l'intention d'élaborer et de promulguer une politique révisée sur les contrats de louage de services d'ici à la fin de 2014. L'organisation prévoit d'adosser cette politique à un nouveau fichier de consultants, qui a été créé en guise d'outil pour gérer, évaluer et retenir à son service des consultants de haut niveau. Ce fichier permettra aux responsables d'avoir accès à une information complète au sujet des consultants et renforcera le contrôle exercé sur l'utilisation des contrats de louage de services. Le FNUAP a établi un projet de nouvelles directives, actuellement examiné au plan interne.

22. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que le FNUAP se conforme à la politique applicable aux contrats de louage de services en évaluant la performance du fonctionnaire concerné deux mois avant l'expiration de son contrat et en justifiant s'il y a lieu le renouvellement de son engagement.

23. Cette recommandation est traitée dans la politique révisée du FNUAP en matière de contrats de louage de services, mentionnée plus haut, qui donne aux bureaux de pays accès au nouveau manuel du PNUD consacré aux contrats de ce type et apporte des réponses aux autres problèmes soulevés par le Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne l'utilisation faite de tels contrats, notamment en termes d'évaluation des résultats.

E. Gestion des achats et des marchés

24. Antérieurement à 2013, le Comité des commissaires aux comptes avait relevé, au niveau des bureaux de pays, des irrégularités quant à l'évaluation des fournisseurs et avait recommandé au FNUAP de se conformer à ses politiques et procédures en la matière.

25. En réponse à cette recommandation, le FNUAP avait lancé un nouvel outil d'évaluation en ligne des prestations de fournisseurs, qui, après plusieurs mois d'application, avait dû être revu sur le plan technique. Le Comité avait donc recommandé que le FNUAP remédie au plus vite aux défauts de cet outil, qui avait alors été réaménagé sur une plateforme informatique plus stable et de nouveau mis en service dans le Service des achats. Le Service des achats utilise régulièrement la fonction de communication des résultats de cet outil pour vérifier que les bureaux de pays et les services du siège n'omettent pas d'évaluer les prestations de leurs fournisseurs, comme ils y sont tenus. Il élabore actuellement une liste récapitulative et un tableau de bord destiné à rendre compte du degré de respect, par les bureaux

de pays, des règles fondamentales relatives aux achats, en indiquant notamment s'ils procèdent ou non à l'évaluation des prestations de leurs fournisseurs.

26. Le Comité a recommandé au FNUAP de veiller à ce que ses bureaux de pays évaluent les prestations des fournisseurs de biens et de services auxquels ils ont passé des commandes d'une valeur de moins de 50 000 dollars, afin de repérer les irrégularités et d'apporter des améliorations.

27. Les procédures de passation des marchés du FNUAP stipulent que tous les contrats de livraison de produits de santé procréative essentiels conclus avec des fournisseurs liés par des accords à long terme, quelle qu'en soit la valeur, ainsi que les contrats d'une valeur supérieure ou égale à 50 000 dollars, doivent obligatoirement faire l'objet d'une évaluation. Le Service des achats a procédé à une analyse destinée à déterminer un seuil réaliste à fixer aux bureaux de pays, ainsi que les outils à utiliser pour suivre et évaluer les achats d'une valeur inférieure à ce seuil. En fonction des résultats de cette analyse – à savoir 5 000 dollars pour les bureaux de pays et 10 000 dollars pour les services au siège – le Service a inclus des critères d'évaluation des prestations des fournisseurs établis à l'aune de ces seuils recommandés dans les procédures de passation de marchés révisées qui ont été soumises à l'approbation de la direction. Une fois qu'elles auront été approuvées, les modifications correspondantes seront apportées au système d'évaluation des prestations des fournisseurs.

28. Le Comité a recommandé au FNUAP de collaborer avec les autres organismes des Nations Unies pour établir des accords à long terme pour la fourniture des services demandés régulièrement par les bureaux extérieurs.

29. Les procédures d'achat du FNUAP fournissent des directives précises sur la coopération avec les autres organismes, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de contrats. Les directives actualisées relatives aux achats groupés effectués au sein du système des Nations Unies ont été publiées en 2012 par le réseau de fournisseurs du Comité de haut niveau sur la gestion. Toutes les équipes de pays des Nations Unies peuvent s'y référer pour renforcer leur coopération dans le domaine des achats, que ce soit en concluant de nouveaux accords à long terme, en se greffant à des accords existants ou en utilisant les services d'achat d'un autre organisme des Nations Unies. Le FNUAP conduit actuellement des ateliers de renforcement des capacités destinés à apprendre aux responsables des achats de tous les organismes des Nations Unies dans tous les lieux d'affectation à harmoniser les achats. Un certain nombre d'outils ont été conçus, parmi lesquels un recueil de bonnes pratiques en matière de partage et d'utilisation d'accords à long terme, ainsi qu'un ensemble de règles pour la passation de marchés en collaboration; ils ont été approuvés par le Réseau achats pour faciliter leur mise en œuvre sur le terrain.

30. Antérieurement à 2013, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé que le FNUAP renforce les mécanismes de suivi et d'examen des marchés compte tenu des facteurs de risque et des éléments influant sur les coûts, en augmentant la fréquence des examens du fonctionnement des services s'occupant des demandes d'achat.

31. En réponse à cette recommandation, le Service des achats élabore actuellement une liste récapitulative et un tableau de bord destiné à rendre compte du degré de respect, par les bureaux de pays, des règles fondamentales relatives aux achats (avis d'adjudication des marchés publiés sur le Portail mondial pour les fournisseurs des

organismes des Nations Unies; état d'avancement de l'évaluation des prestations des fournisseurs; certificats délivrés par l'Institut agréé des achats et des approvisionnements; nombre de demandes d'autorisation présentées a posteriori; confirmation de la réception physique des biens). Les représentants du FNUAP dans les pays devront prouver, à intervalles réguliers (en milieu ou en fin d'année, par exemple), qu'ils respectent les règles énoncées dans la liste, et les bureaux régionaux seront chargés de contrôler si tel est bien le cas. Par ailleurs, le personnel et les responsables de l'équipe du Service des achats procèdent à divers contrôles. Ainsi, si l'achat porte sur un montant supérieur à 100 000 dollars, le Service des achats doit examiner et préapprouver toute demande émanant du bureau de pays avant de la publier. Par ailleurs, le Service des achats va utiliser le système en ligne du comité de contrôle des marchés du PNUD – l'outil de gestion des marchés, des biens et des achats – pour examiner les procédures d'appels d'offres et approuver les accords au niveau local (ce système est l'équivalent du système du comité de contrôle des marchés en place au siège). Cet outil comporte une fonction de communication de l'information qui devrait permettre au Service des achats d'avoir une vue d'ensemble des demandes présentées par tous les bureaux de pays. Jusqu'à présent, les essais auxquels il a été soumis par le Service des achats dans cinq pays pilotes se sont révélés concluants. L'expérimentation étant achevée, le FNUAP conclut actuellement un accord de prestation de services avec le PNUD.

32. Dès que les procédures d'achat auront été révisées, le Service des achats assumera les fonctions de secrétaire du comité de contrôle des marchés. Le Service des achats veillera, en coopération avec le Service de l'information de gestion, à ce que le système en ligne du comité d'examen des marchés que le siège utilise comprenne bien des fonctions de communication d'information, qui permette d'utiliser les données du comité dans une optique de gestion et de renforcer ainsi les mécanismes de contrôle et d'examen des achats auxquels les bureaux de pays souhaitent procéder.

F. Gestion des stocks

33. Antérieurement à 2013, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé au FNUAP de veiller à ce que le système de gestion des stocks soit convenablement utilisé dans les bureaux extérieurs et à accroître la fiabilité des soldes de stocks figurant dans les états financiers. Le Comité a félicité le FNUAP pour ses progrès notables dans l'établissement des soldes des stocks des bureaux extérieurs grâce à l'utilisation du nouveau module CHANNEL. Toutefois, le Comité a aussi noté que certains agents de liaison chargés des stocks ne possédaient pas les compétences voulues pour établir à tout moment des rapports indiquant la valeur des stocks détenus par les bureaux de pays à l'intérieur du système. Or l'investissement dans le système de gestion des stocks CHANNEL perd de sa valeur si celui-ci est peu utilisé.

34. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé au FNUAP de recenser les besoins en formation des utilisateurs du système de gestion des stocks et de perfectionner leurs compétences aux fins d'améliorer cette gestion et la communication de l'information sur les stocks.

35. En réponse à cette recommandation, il a été demandé à tous les représentants de bureau de pays d'examiner et d'actualiser la liste des personnes référentes pour

les stocks. Au deuxième trimestre de 2014, l'ensemble de ces personnes a dû suivre une formation en ligne obligatoire, visant spécifiquement à régler les problèmes recensés à la clôture de l'exercice 2013 et d'autres problèmes restés en suspens s'agissant du module CHANNEL. Le Service financier a dispensé d'autres formations au cours du premier trimestre de 2014. On continue d'appuyer un appui aux personnes référentes pour les stocks afin de les aider à régler les problèmes récurrents rencontrés dans l'utilisation du système et d'autres aspects opérationnels de la gestion des stocks.

G. Financement des engagements au titre des avantages du personnel

36. Le Comité des commissaires aux comptes a noté que, en réponse à l'une de ses recommandations antérieures – réduire au minimum les obligations non financées au titre des avantages du personnel –, le FNUAP avait mis en œuvre un plan quinquennal faisant intervenir trois sources de financement : a) les intérêts produits par les placements existants; b) un pourcentage prélevé sur la masse salariale; c) les transferts discrétionnaires des soldes disponibles en fin d'année. Le Comité a constaté que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les engagements non financés au titre des avantages du personnel s'élevaient à 102,1 millions de dollars, soit une baisse de 35,8 millions de dollars – qui s'expliquaient principalement par de fonds additionnels d'un montant de 21,8 millions de dollars, en provenance du plan de financement établi, et un gain actuariel résultant de l'augmentation du taux d'actualisation à 5,01 % (contre 4,0 % en 2012).

37. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé au FNUAP de redoubler d'efforts pour combler les déficits de financement des engagements au titre des avantages du personnel selon l'échéancier proposé. Le FNUAP reste l'un des organismes des Nations Unies dont les programmes sont les mieux financés et il continue de rechercher des mesures audacieuses pour mobiliser les fonds nécessaires.

38. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté que le FNUAP avait déjà mis en œuvre un plan quinquennal de financement afin de combler le déficit causé par les engagements au titre des avantages du personnel. La direction du FNUAP continuera à suivre la mise en œuvre de ce plan novateur, qui repose sur les trois sources de financement susmentionnées. À l'avenir, ces investissements seront gérés par un gestionnaire de fonds extérieur, dans le cadre d'une initiative menée conjointement par le PNUD, l'UNICEF et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Le FNUAP a révisé son Règlement financier et ses règles de gestion financière de manière à faciliter les investissements dans un plus large éventail d'instruments financiers susceptibles de générer des profits plus élevés. Cette version révisée a pris effet au 1^{er} juillet 2014.

H. Audit et contrôle internes

39. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé au FNUAP de déterminer les raisons pour lesquelles l'application des recommandations était si lente, de mieux suivre les progrès accomplis et d'en rendre compte comme il convient à l'équipe de direction.

40. En réponse à cette recommandation, le FNUAP a examiné de près la suite donnée aux recommandations des auditeurs internes et les causes sous-jacentes de la lenteur constatée. Au 31 décembre 2013, 41 de leurs recommandations remontaient à plus de 18 mois; toutefois, en octobre 2014, 34 (83 %) étaient en cours d'application et 7 (17 %) avaient été appliquées. Le taux d'exécution de ces recommandations a donc nettement augmenté et le FNUAP s'engage à maintenir ce rythme.

41. Le FNUAP continue de faire prévaloir les meilleures pratiques dans un certain nombre de domaines d'action. Un comité de contrôle de l'audit interne a été mis en place afin de garantir la mise en œuvre sans délai des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services d'audit et d'investigation (dont les fonctions étaient auparavant exercées par la Division des services de contrôle interne). La direction du FNUAP accorde une grande importance à la mise en jeu des responsabilités, qui passe par un suivi régulier, avec les bureaux de pays, de l'application des recommandations en suspens des auditeurs externes et internes.

42. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté que le plan de travail de l'audit interne pour 2014 était de meilleure facture, tout en regrettant que persistent les cycles d'audit de 5 et 10 ans, trop longs par rapport à ceux d'autres organismes des Nations Unies qui mènent autant d'activités sur le plan mondial. Il a donc recommandé au FNUAP de déterminer les degrés d'assurance appropriés pour les unités administratives à haut risque ou à risque moyen et de doter ses services d'audit des ressources voulues pour leur permettre d'adapter leurs cycles d'audit aux degrés d'assurance choisis.

43. En réponse à cette recommandation, le FNUAP a entrepris une étude visant à déterminer les degrés d'assurance adaptés à ses unités administratives (compte tenu de son appétence pour le risque et des difficultés qu'il rencontre dans la conduite de ses programmes et de ses opérations, en comparaison avec les organismes des Nations Unies dotés de structures semblables à l'échelle mondiale). En fonction des résultats de cette étude, il adaptera ses cycles d'audit et donnera les moyens voulus à ses auditeurs internes, en concertation avec le Conseil d'administration.

I. Gestion de l'actif

44. Antérieurement à 2013, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé au FNUAP de mettre à jour les données du module de gestion des actifs du système Atlas en y ajoutant mention de l'emplacement exact de chaque bien, conformément à sa politique de gestion de l'actif.

45. Au mois d'avril 2014, 56 biens du FNUAP sur un total d'environ 10 000, soit 0,5 %, n'étaient associés à aucun emplacement, ce qui est considéré par l'organisation comme une marge acceptable. Il arrive que certains biens acquis récemment par des unités administratives n'aient pas encore été affectés à une destination finale; la direction du FNUAP va donc procéder à une analyse du délai qui existe entre la mise en place concrète d'un bien dans un service et son enregistrement dans le module de gestion de l'actif. Les conclusions de cette analyse seront présentées au Comité des commissaires aux comptes aux fins du classement de cette recommandation.

46. Antérieurement à 2013, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé que le FNUAP : a) examine et révise la politique et les procédures de gestion de l'actif afin de définir clairement la marche à suivre lorsque les immobilisations corporelles sont pleinement amorties; b) examine la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

47. En réponse à cette recommandation, en 2013, le FNUAP a analysé et examiné méthodiquement la durée de vie utile de ses immobilisations corporelles, par catégorie, à partir de données concernant aussi bien les actifs en service que les actifs liquidés. À partir des résultats de ses travaux et des informations reçues des services de gestion des opérations, il a révisé la durée de vie estimative de ses actifs. Il a communiqué à l'avance au Comité des commissaires aux comptes son analyse et ses propositions. Depuis janvier 2014, le Fonds applique progressivement à ses biens leur nouvelle durée de vie utile; ce principe a été entériné dans la version révisée de la politique de gestion des biens durables publiée en septembre 2014.

J. Autres recommandations remontant à des exercices antérieurs et non appliquées au titre de l'une des sections ci-dessus

48. Antérieurement à 2013, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé que le bureau de pays du FNUAP au Nigéria respecte la règle de gestion financière 114.4 c) du Fonds concernant les paiements effectués sans pièce justificative.

49. En réponse à cette recommandation, le FNUAP agit en coordination étroite avec le bureau de pays en question pour régler ce problème. Les paiements sont effectués sur attestation de la bonne livraison des articles prévus. Les résultats préliminaires d'un audit interne récent du bureau de pays du Nigéria font apparaître des progrès significatifs à cet égard. Des éléments attestant que tous les paiements effectués l'ont été sur la base des justificatifs voulus seront fournis aux commissaires aux comptes.

50. Antérieurement à 2013, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé que le FNUAP : a) définisse clairement dans quelle mesure les bureaux régionaux devaient exercer un contrôle sur les bureaux de pays; b) fournisse aux bureaux régionaux le personnel et les outils nécessaires pour leur permettre d'exercer ces fonctions de contrôle; c) élabore et mette en œuvre un système d'évaluation des résultats qui permette de mesurer l'efficacité des bureaux régionaux et le comportement professionnel de leur personnel. Il a en outre recommandé que le FNUAP remédie aux insuffisances que présentait la structure de ses bureaux régionaux, ainsi que l'avait lui-même préconisé le Bureau des services d'audit et d'investigation.

51. En réponse à ces recommandations, outre les mesures dont il a déjà été fait état dans le rapport consacré à l'exercice précédent, le FNUAP revoit actuellement son manuel institutionnel, dont il a présenté une version provisoire à la direction pour approbation. Cette nouvelle mouture du manuel devrait remédier aux points faibles des bureaux de pays et aux lacunes du contrôle qu'exercent sur eux les bureaux régionaux. Des agents chargés de la mobilisation de ressources et de la communication ont été recrutés dans tous les bureaux régionaux. En outre, le

FNUAP recrute et forme des partenaires stratégiques dans le domaine des ressources humaines, qui seront déployés dans les bureaux régionaux d'ici à la fin de 2014. Ils permettront d'accélérer la procédure de recrutement à des postes cruciaux dans leurs régions respectives. Le nouveau système de planification, de suivi et de communication des résultats devrait rendre à l'ensemble des unités administratives du FNUAP (y compris des bureaux régionaux et des bureaux de pays) mieux à même de planifier, de suivre et de communiquer leurs résultats de manière normalisée. Conformément à l'objectif énoncé dans le plan stratégique du Fonds, ce système permettra de disposer d'un cadre intégré de résultats. Il remplacera les systèmes de communication des résultats existants, dont il assumera toutes les fonctions.

52. Le Comité des commissaires aux comptes a noté des progrès dans la mise en œuvre des recommandations de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2012 restant à appliquer. L'annexe 1 au rapport du Comité portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il avait formulées dans ses rapports sur les années financières antérieures. Le Comité a noté que, sur ces 45 recommandations, 34 (76 %) avaient été intégralement appliquées et 11 (24 %) étaient en cours d'application.

53. Au mois d'octobre 2014, l'état d'avancement de l'application des 11 recommandations en cours d'application était tel qu'indiqué dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 3
État d'avancement des recommandations remontant à des périodes antérieures classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe 1 au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année financière close le 31 décembre 2013

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de Recommandations recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division des services de gestion	2	–	2	–	–	–
Division des ressources humaines	3	–	1	2	2	–
Bureau du Directeur exécutif	3	–	–	3	3	–
Service des achats	2	–	–	2	2	–
Bureau du Nigéria	1	–	1	–	–	–
Total	11	–	4	7	7	–

III. Conclusion

54. Le FNUAP prend note avec satisfaction de l'opinion sans réserve que le Comité des commissaires aux comptes a formulée dans son rapport sur les états financiers se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2013. La priorité absolue

du Fonds est toujours d'obtenir de la part des commissaires une opinion sans réserve et de répondre aux préoccupations qu'ils expriment. Comme le Comité l'a noté, il existe des possibilités d'amélioration dans certains domaines. Il convient en particulier : a) d'améliorer la gestion et le suivi des partenaires d'exécution; b) de rationaliser davantage la gestion des stocks; c) de renforcer le contrôle exercé sur les activités des bureaux sous-régionaux réorganisés et celles de leurs antennes; d) de mieux évaluer les prestations des fournisseurs sur le terrain; e) d'appliquer les recommandations qui ont été formulées à plusieurs reprises ces dernières années, au sujet, notamment, des irrégularités dans l'utilisation des contrats de louage de services et des accords de services spéciaux.

IV. Recommandation

55. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du présent rapport (DP/FPA/2015/3) sur les mesures prises et envisagées par le FNUAP pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2013.
